



Rapport d'audit

Type de visite:	Audit initial
Rapport de:	SERMETA
Référence LRQA:	FQA00002785 / 6281582
Date(s) d'audit:	24-Janvier-2024 - 25-Janvier-2024
Date de rapport:	26-Janvier-2024
Adresse client:	Aéropole Centre, MORLAIX, 29600, France
Standard(s) d'audit:	Decret Plastique
Equipe d'audit:	Frederic Quemener
Bureau LRQA:	FQA France

Contenu

	Page
01. Synthèse pour la Direction	3
02. Constats d'audit	4
03. Détails de la prochaine visite	5
04. Détails de la recommandation	6
05. Détails des changements	7
06. Participants	8
07. Informations complémentaires	9
08. Annexes	10

Annexe(s):

FQA00002785_APP_MS.docx

Ce rapport a été présenté à / et validé par:

Nom: David PICART

Fonction: Directeur Qualité

01. Synthèse pour la Direction

Objectif(s) de la visite:

Cet audit dénommé Audit initial a été mené en regard des objectifs précédemment notifiés au client. Les objectifs de la prochaine visite, y compris tout objectif spécifique applicable à la visite (thème / focus), sont confirmés dans le plan d'audit joint au présent rapport.

Conclusion:

Sur la base des résultats de l'audit, l'équipe d'évaluation recommande l'organisme dénommé SERMETA à la certification Decret Plastique pour le champ d'application défini.

Le responsable d'audit confirme que les dispositions contractuelles relatives au(x) référentiel(s) Decret Plastique sont correctes. Cela inclut tout changement requis suite à la visite (y compris les changements de champ d'application et de durée des visites suivantes).

Amélioration continue:

Non applicable

Domaines requérant l'attention de la Direction:

Non applicable

02. Constats d'audit

Si les exigences du schéma/produit diffèrent de la définition standard ci-dessous, la définition du schéma/produit fera foi.

Non conformité majeure

Absence, ou encore défaut de mise en œuvre ou de maintien, d'une ou plusieurs exigences du système de management, ou situation qui sur la base de preuves objectives soulèverait des doutes significatifs sur la capacité du système à respecter :

- la politique, les objectifs ou les engagements publics de l'organisme
- la conformité aux exigences réglementaires applicables
- la conformité aux exigences applicables des parties intéressées
- la conformité aux exigences du référentiel de l'audit

Non conformité mineure

Constat mettant en évidence une faiblesse de la mise en œuvre ou du maintien du système de management, n'ayant pas eu d'impact significatif sur la capacité du système à atteindre les résultats attendus, mais qui nécessite des actions correctives pour assurer la pérennité et l'aptitude future du système.

Référence	Clause
Grade	Date d'émission
Statut	Processus / Activités
Site(s)	
Libellé de la non-conformité	
Exigence(s)	
Evidence(s)	
Actions curatives, correctives et délais proposés par le clients	
Actions curatives vérifiées par LRQA	
Analyse des causes vérifiée par LRQA	
Actions correctives vérifiées par LRQA	
LRQA a revu et vérifié la mise en œuvre des actions.	Date de clôture

03. Détails de la prochaine visite

Standard(s)	Decret Plastique	Type de visite	Audit de renouvellement		
Durée	1.00 JOUR	Mois dû	November, 2026		
Equipe					
Site(s)	Durée	Méthod e d' audit	Durée d'audit à distance	Code(s) d'activité	
Aéropole Centre,MORLAIX,FR	1.00 JOUR	Sur site	0 JOUR	098901	

04. Détails de la recommandation

Il est confirmé que tous les sites et les champs d'application, comme définis dans le contrat de Decret Plastique, sont approuvés ou sont recommandés pour approbation lors de cette visite ou restent non approuvés, en dehors de toutes nouvelles approbations, retraits et suspensions indiqués ci-dessous.

Produit	Site(s)	Statut
Decret Plastique	Aéropole Centre,MORLAIX,FR	Approved

05. Détails des changements

Le Client a demandé les modifications suivantes

Le champ d'application suivant (y compris ses modifications éventuelles) a été examiné et vérifié, et est accepté sous réserve de revue technique.

Détail du domaine d'application	Type de domaine d'application	
	Produit	Site(s)
Fabrication de composants pour le génie thermique	Decret Plastique	

06. Participants

Nom	Fonction	Réunion d'Ouverture	Réunion de Clôture
Ludovic BARA	Directeur Général	Y	N
Pascal DUJARDIN	Responsable d'unité Logistique	Y	Y
Caroline DUBREUIL	Responsable Sécurité Environnement	Y	Y
Joel ROBERT	Responsable d'Unité de Production	Y	Y
David PICART	Directeur Qualité	Y	Y
Florent COSQUER	Technicien Qualité Système	Y	Y

07. Informations complémentaires

Observation LRQA

Notification au client d'une opportunité d'amélioration des pratiques actuelles observées, ou d'un aspect positif constaté. Les exigences de la ou des normes sont respectées, le suivi n'est pas obligatoire pour le client ou LRQA.

Confidentialité

Nous traiterons le contenu de ce rapport, ainsi que les notes prises au cours de la visite, dans la plus stricte confidentialité et ne les divulguons à aucun tiers sans le consentement écrit du client, sauf si les autorités d'accréditation l'exigent.

Échantillonnage

Le processus d'audit repose sur le prélèvement d'un échantillon des activités de l'entreprise. Ceci n'est pas basé sur des statistiques mais utilise des exemples représentatifs. La nature détaillée d'une entreprise ne peut pas être échantillonnée dans son intégralité. Par conséquent, si aucun problème n'est soulevé dans un processus particulier, cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a pas de problème, et si des problèmes sont soulevés, cela ne signifie pas nécessairement que ce sont les seuls problèmes.

Entité légale

L'entité légale accréditée et l'entité ayant délivré les services d'audit présentés dans ce rapport, sont référencées dans le(s) contrat(s) applicable(s).

Objectifs d'audit

Les objectifs d'audits génériques et les responsabilités de l'équipe d'audit sont inclus dans la «Méthodologie d'audit LRQA» (Note d'information destinée aux clients) disponible sur notre site internet www.lrqa.com/fr-fr. Tout objectif spécifique pour l'audit suivant sera enregistré dans le rapport de l'audit précédent et sera rappelé et intégré dans le plan d'audit.

Critères d'audit

Les référentiels d'audit, la documentation et les processus du Système de Management du client constituent les critères de l'audit.

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract. LRQA retains ownership of this report.

08. Annexes



Rapport d'audit du décret plastique n°2021-461 du 16 avril 2021

Choisir le type de visite : **Audit initial**

Ce rapport est destiné à :

SERMETA

Référence LRQA :	FQA00002785/ 098901
Dates d'audit :	24 & 25 janvier 2024
Site audité :	Morlaix
Equipe d'audit :	F. QUEMENER

Ce rapport a été présenté à et accepté par

Nom : M. Picart

Fonction : Responsable Qualité

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.



Sommaire

1.	Synthèse pour la direction.....	3
2.	Tableau des constats	4
3.	Détail des activités auditées et des constats d’audit.....	5
4.	Plan d’audit	6

1. Synthèse pour la direction

Objectifs de l'audit

Cet audit a été réalisé sur la base des objectifs suivants :

- Vérification de la mise en œuvre effective et efficace des exigences du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement ;

Conclusion

Au terme de cet audit, la mise en œuvre opérationnelle des dispositions définies par l'organisme est confirmée. La maîtrise des activités auditées permet de garantir la prise en compte des exigences du décret n°2021-461, et permet, à l'issue de cet audit, de recommander la délivrance d'une attestation Décret Plastique, pour le champ d'application suivant « Fabrication de composants pour le génie thermique », sous réserve d'approbation en revue technique.

Forces

- La cohérence du plan d'action en lien avec les enjeux
- La formation de l'ensemble des personnes impliquées
- La maîtrise des dispositions de dispersions des GPI
- L'analyse de risques
- Les opérations de transformation et de stockage qui se réalisent à l'intérieur des bâtiments
- La sensibilisation de l'ensemble du personnel
- Les dispositions de maîtrise qui s'appuient sur la démarche qualité, la documentation associée.

Faiblesses

Aucune non-conformité mineure n'est émise



2. Tableau des constats

1. Grade du constat *	2. Statut du constat	3. Description du constat LRQA	4. Revue du constat par LRQA
5. Activité, département ou thème	6. Date du constat	7. AAMM<trigramme>seq.#	8. Clause applicable

Grade 1	Statut 2	Constat 3	Revue de l'action 4	Activité 5	Date 6	Référence 7	Clause 8
Choose an item.	Choose an item.				Click or tap to enter a date.		Choose an item.



3. Détail des activités auditées et des constats d'audit

Audit de :	Audit des activités de maîtrise des GPI	Auditeur :	F.QUEMENER
Audité(s) :	Directeur Général Responsable d'unité Logistique Responsable Sécurité Environnement Responsable d'Unité de Production Directeur Qualité Technicien Qualité Système Contrôleur Réception Opérateur de production Magasinier		
Données analysées :			
<u>Identification des zones</u> Les principales zones de fuite de granulés plastiques sont identifiées, une analyse des risques est réalisée. L'ensemble des opérations de stockage et de transformation sont regroupées au sein d'un seul bâtiment (bâtiment D). L'inventaire a été réalisé en équipe (production, qualité, environnement, maintenance et logistique). Les causes potentielles des fuites sont identifiées : <ul style="list-style-type: none">- L'atelier d'injection (risque faible)- Le stockage des matières premières en big-Bag et en sac (risque faible)- La benne déchets en extérieur (risque moyen). Les actions ont été réalisées : la benne déchets est aujourd'hui complétement étanche, des grilles sont installées sur les avaloirs. Le risque résiduel est donc faible. Les voies d'amélioration pour chaque source de fuite sont traduites en plans d'actions. Les principales actions sont réalisées. Les actions de prévention vont se poursuivre pour améliorer le traitement des déchets.			
<u>Emballages et transport</u> Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement. Les procédures visant à vérifier périodiquement la conception et la manipulation des emballages sont en place et respectées. Un cahier des charges est disponible. Camions : Les procédures visant à minimiser les pertes dans l'environnement des granulés de plastiques industriels lors du nettoyage, du chargement et du déchargement des camions sont en place			
<u>Confinement</u> Les procédures visant à confiner et ramasser toute perte de granulé sont en place, connues et respectées.			

Bassins

Il est procédé régulièrement au nettoyage des bassins de rétention. Au regard des dispositifs de traitement, les risques de présence des GPI sont faibles.

Equipements prévenant les rejets

Les procédures visant à inventorier et à s'assurer régulièrement du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs prévenant le rejet canalisé dans l'environnement des granulés de plastiques industriels sont en place, connues et respectées. Afin de maîtriser les risques de fuite, une grille a été installée sur les avaloirs extérieurs. Deux autres vont être installées dans les prochains jours. Elles sont nettoyées mensuellement. En complément, un débourbeur-déshuileur traite les eaux pluviales qui se déverse dans le bassin de rétention des eaux incendie.

Formation

Le personnel, y-compris les sous-traitants, en charge d'appliquer les procédures, est formé à la mise en œuvre des procédures. L'ensemble du personnel est formé, la formation est renouvelée tous les trois ans.

Contrôles

Un contrôle interne semestriel des procédures est réalisé tous les semestres, les personnes sont compétentes :

Evaluation et conclusions:

En conclusions, les dispositions d'identification et de maîtrise des risques de dispersion de GPI sont apparues maîtrisées. Les opérations de stockage et de transformations sont réalisées à l'intérieur des bâtiments, les risques de dispersions sont donc très faibles. Concernant l'extérieur, le risque associé à la benne déchets est maîtrisé (bennes déchets, grille sur les avaloirs, débourbeurs-déshuileurs et bassins de confinement). Les risques de dispersions sont très faibles. Les équipes sont formées et impliquées, les contrôles sont réalisés. L'ensemble des dispositions sont documentées.

Domaine requérant l'attention :

Non-conformité :

Aucune

Pistes de progrès :

- Il semble opportun de contractualiser avec le prestataire des bennes le fait de disposer de bennes propres exemptes de GPI. En effet, la benne installée par le prestataire contenait des GPI. Le prestataire a été contacté immédiatement pour action.



4. Plan d'audit

Type d'audit Initial	Critères d'audit Décret 2021-461
--------------------------------	--

24/01/24 – Site de Morlaix– Sur site

14 :00	Réunion d'ouverture avec la Direction : présentation du périmètre de l'audit, des méthodes d'audit et de « reporting » et revue du plan d'audit (environ 15 mn)
14 : 15	Tour de site et présentation des activités
15 :00	Audit des procédures et consultation des enregistrements.
17 :30	<i>Fin</i>

25/01/24 – Site de Morlaix– Sur site

08 :45	Audit des activités opérationnelles (extérieurs site, bassin, stockage et transformation)
10 :45	Réunion de clôture
11 :00	Rédaction du rapport
13 :00	Fin